

relle entre les deux résidants de L'Assomption. Le cas fut mis devant l'honorable Louis Archambault, avec toutes ses circonstances et dépendances. L'un des contestants réclamait de l'autre des dommages, parce que le vase et le liquide avaient été perdus par sa faute et négligence.

L'honorable Louis Archambault, se tournant alors vers ses étudiants : "Donnez une solution à ces Messieurs, dit-il."

Vite on se met à l'étude, on fait des recherches, on parcourt les auteurs, on compile les autorités, et quand on fut prêt, l'on se présenta devant l'honorable Louis Archambault, armé de pieds en cape de toutes espèces d'autorités. Chacun exprime son opinion et cite des auteurs pour l'appuyer. Celui des clercs qui donna son opinion le dernier, s'adressant à l'honorable Louis Archambault avec un peu plus d'assurance que les autres, après lui avoir exprimé son opinion, ajouta : Je m'appuie sur Pothier pour parler ainsi, et voici ce qu'il dit... (il cite Pothier). Celui des contestants, auquel Pothier donnait raison, se lève brusquement et la figure toute réjouie, dit à M. Archambault : "Comme ça, c'est clair, j'ai raison, puisque le "potier" qui a fait la cruche le dit." Le différend fut réglée à l'amiable.

F. Dupont.

GEORGES V, NEWS BOY

V OILA vingt-sept ans qu'un avocat de la Nouvelle-Ecosse a fait, en chemin de fer, un voyage dont il se souviendra toujours. Parti d'Halifax il se rendait à Annapolis et, durant le trajet, il voulut se procurer un journal. Apercevant, à l'extrémité du wagon, un jeune homme à casquette galonnée, assis près d'une pile de journaux, il s'en fut à lui et, cavalièrement, se mit à choisir dans le tas, le quotidien qu'il désirait. Ensuite, sortant de sa poche, il les offrit au jeune homme.

—Est-ce suffisant, dit l'avocat?

—Vous pouvez prendre ce journal pour rien, je l'ai lu.

L'avocat insista pour faire accepter son argent, mais l'autre opposa un inflexible refus.

Ce que voyant, l'avocat alla se placer à côté de feu M. Woodworth, politicien fameux, alors député de Kings, N. E., à la Chambre des Communes.

Woodworth avait suivi la scène avec intérêt, aussi s'empressa-t-il d'engager la conversation.

—Il a l'air distingué, ce garçon, n'est-ce pas?

—Oui, mais c'est un drôle de type. Il n'a pas voulu se laisser payer sous le prétexte qu'il a lu le journal que j'ai pris.

—Le connais-tu?

—Eh non!

—Il est d'une bien bonne famille. Tu as dû entendre parler de sa grand'mère.

—C'est possible. Qui est-elle?

—Elle se nomme Victoria. C'est elle qui règne sur ce pays.

—La Reine!... Mais alors, lui, c'est le prince Georges?...

Vous vous imaginez, sans doute, la binette de l'avocat?

Ajoutons que le futur roi Georges, n'était, à cette époque, que simple lieutenant à bord d'un vaisseau de guerre. Il avait profité d'un congé pour aller faire une excursion de pêche dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse et c'est en retournant à son navire que lui arriva la petite aventure que nous venons de raconter.

NOS NOTAIRES

P OUR vous démontrer combien la profession du notariat a contribué à relever le niveau des études dans notre province, je vous rappellerai qu'en 1809, un notaire se levait dans la Chambre d'Assemblée pour proposer pour la première fois que tous les étudiants, pour être gradués, fissent leurs études dans un collège régulier. Et, le lendemain, je me rappelle que dans le "Courrier de Québec", un avocat disait : "Comment! les notaires viennent devant la Chambre pour proposer des lois, pour assurer que les